

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

21/03/2023

Tous les membres sont présents sauf : Mme BLONDEAU, M. DUBETIER, M. LORY, M. BERNARD, M. CAGNE excusés.

## POUVOIRS :

Mme BLONDEAU donne pouvoir à Mme CRENAUT-GAUDILLAT

M. DUBETIER donne pouvoir à M. MERCIER

M. LORY donne pouvoir à M. JEANNIN

M. BERNARD donne pouvoir à Mme GARNIER

M. CAGNE donne pouvoir à Mme RAGONDET

Mme RAGONDET est élue secrétaire de séance.

Approuve le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité

## Compte de gestion assainissement 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

Approuvé à l'unanimité

## Compte administratif assainissement 2022

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

### SECTION EXPLOITATION

Dépenses : 39 162. 19 €      Recettes : 20 889 €      solde d'exécution : - 18 273 .19 €

### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 27 882 .64 €      Recettes : 27 364 €      solde d'exécution : - 518. 64 €

Approuvé par 14 voix pour

### **Affectation des résultats assainissement 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, constate qu'il fait apparaître un déficit d'exploitation de 20 361.52 € et un déficit d'investissement de 518.64€

Approuvé à l'unanimité

### **Compte de gestion communal 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

Approuvé à l'unanimité

### **Compte administratif communal 2022**

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 540 465.61 €      Recettes : 775 908.09 €      solde d'exécution : 235 442.48 €

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses : 122 103.36 €      Recettes : 95 383.33 €      solde d'exécution : - 26 720.03 €

Approuvé par 14 voix pour

### **Affectation des résultats communal 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, constate qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 235 442.48 € et un déficit d'investissement de 26 720 .03€

Approuvé à l'unanimité

### **Budget primitif assainissement 2023**

Le Conseil,

Approuve à l'unanimité le budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION/** dépenses : 74 162 €      Recettes : 74 162 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT/** dépenses : 95 900 €      Recettes 95 900€

### Budget primitif commune 2023

Le Conseil,

Approuve à l'unanimité le budget communal qui s'équilibre en dépenses et recettes

Comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT/ dépenses 1 224 412 € Recettes 1 224 412 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT/ dépenses 305 588 € Recettes 305 588 €**

### Contributions directes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023

FIXE pour 2023 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	29.16%	29.16%
Taxe foncière sur non bâti	34.47%	34.47%
Taxe d'habitation		17.01 %

Approuvé à 12 voix pour et 3 contre

### SUBVENTIONS 2023

65748	CIFA ST MARCEL	80
65748	CIFA Lameloise	80
65748		
	COOP Ecole maternelle	500
65748	COOP Ecole primaire	170
65748	JSAC	400
65748	Divers	300
	<b>TOTAL</b>	<b>1 530</b>

### Subvention CCAS 4 139 €

Voté à l'unanimité.

### **CREDITS CULTURELS 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les crédits culturels 2023 qui seront versés à l'école primaire et à l'école maternelle d'un montant de 10 € par élève.

Voté à l'unanimité.

### **AVENANT CONVENTION TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été établie avec le Préfet de Saône et Loire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en date du 23 novembre 2015.

Il ajoute qu'à la suite du changement de logiciel de gestion, il est nécessaire de passer un avenant à cette convention pour le changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre le Préfet de Saône et Loire et la commune.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle, la commune peut bénéficier de la subvention « FONDS VERTS » versée par les services de l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour demander la subvention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux école maternelle : consultation d'un architecte et d'un bureau d'étude
- Cantine : un devis sera demandé pour l'isolation du sol
- Verger de sauvegarde : les plantations sont faites, il reste à apposer les pancartes

SEANCE LEVEE A 21 h 45

Le Maire,

**Thierry RAVAT**

